



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 juillet 2013

L'an deux mil treize, le vendredi dix-neuf juillet à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	Abs
Marc SIGNORET	X	Christine BLOUT	Abs	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	Abs
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	Abs	Bernadette ACCOLAS	Abs

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Intervention de M. Emmanuel BARRANDON – Société d'Équipement d'Auvergne

Présentation du bilan financier de l'éco quartier - M. BARRANDON, représentant la SEAu, explique qu'un « compte-rendu annuel à la collectivité » sera présenté chaque année au conseil municipal, pour approbation. En effet, en plus des réunions de chantier hebdomadaires, un compte-rendu annuel permettra de retracer les travaux du lotissement sur une année complète, sur le plan économique et financier, auprès des élus.

Les travaux ont commencé le 21 juin 2013 par la création des réseaux, la viabilisation et l'accès. Il est prévu que l'éclairage soit effectué en fin d'opération. A noter que subsiste une contrainte imposée par la DDT, relative à l'assainissement : à partir de 5 lots, la commune aura l'obligation de mettre en conformité le réseau d'assainissement, en mode séparatif.

Pour cette année, il est nécessaire de revoir la participation de la commune initialement indiquée dans la convention, du fait de la modification du périmètre d'arpentage. Rappel, la concession est basée sur 10 ans à compter du 3 août 2012. Le conseil municipal avisé par la SEAu approuve à l'unanimité le « compte-rendu annuel à la collectivité ».

Pour faire face au financement de ce début de travaux, la SEAu propose de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Centre France et il est demandé à la commune de se porter garant à hauteur de 80 % en cas de défaillance de la Société d'Équipement d'Auvergne. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2013

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Point n° 1 : Lisa Salamandra

Suite à la présentation en date du 20 juin, du projet, de Lisa Salamandra, d'édition d'un livre intitulé «Raw meat» le Conseil Municipal délibère et décide qu'une participation lui sera accordée à hauteur de 300 €. En effet, le Conseil Municipal s'engage à acquérir la quantité d'ouvrages qui correspondra au montant de 300 € pour soutenir l'artiste peintre, dès la parution de «Raw meat». (Pour : 9 - Contre : 1)

Point n° 2 : Travaux en cours

- **Restauration des remparts** Le muret est avancé. L'équipe s'affaire à la réfection de la toiture du puits. Il est prévu d'abattre 5 peupliers, arrivés à maturité, et de replanter des essences moins hautes.
- **Création d'une promenade** Toute la terre retirée de l'éco quartier est déposée et aplanie, au lieu-dit « les Thureaux ». Il s'agit de terre glaise sur laquelle est ajouté de la terre végétale pour rendre la promenade accessible.
- **C.C.A.B. – Aménagement de bourg** – Le passage du camion-benne des ordures ménagères est banni dans le quartier de la place P GUIGNARD car le camion pèse à vide de 12 tonnes et risque de déceler très rapidement les pavés. Il est nécessaire de répartir les containers, en rajouter un *rue Rambourg*, pour faciliter le dépôt des ordures et de faire une note d'information aux riverains, dès la rentrée. Quand la vieille maison au pied du porche sera abattue, des containers y seront déposés. Une réunion avec le SICTOM aura lieu très prochainement pour définir les lieux exacts de passage et les lieux d'emplacement des containers.

Questions diverses :

Assainissement – la chambre d'agriculture a effectué des analyses de boues et a trouvé un taux de cuivre anormalement élevé. D'autres analyses sont en cours. Dans l'hypothèse où le taux resterait élevé, il sera nécessaire de faire détruire les boues par des professionnels ce qui représenterait une dépense très coûteuse.

Petite enfance – Le Comité de Pilotage a eu lieu le 5 juillet, l'ouverture est prévue pour la mi-novembre. L'association Pétronille demande à la mairie de mettre en ligne l'information relative à l'ouverture. Huit assistantes maternelles agréées exercent leur activité à temps complet sur la commune. Par soucis d'équité, s'il est fait de la publicité en faveur de la crèche, il en sera fait de même pour les nourrices agréées.

Personnel – Mme CHOLLET souhaite diminuer son temps de travail, avant son départ en retraite à la fin de l'année scolaire 2013/2014, de 114 heures annuelles. Ces heures seraient reprises par Mlle Sandrine GEORGES.

Tapis du dojo – Le nettoyage des tapis doit se faire avant la rentrée scolaire par la société ONET Services.

Foyer rural – Suite aux diverses dégradations survenues à l'issue d'une location de salle en juillet, des devis ont été demandés à l'entreprise DEGRÉMONT pour la réfection du parquet, à l'entreprise GALMARD pour la réparation du mur à l'arrière du foyer et il a été procédé au remplacement de 100 plants pour reconstituer les bacs à fleurs devant le foyer. Le chèque de caution du locataire a été encaissé et une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de la SMACL ; de ce fait, il est demandé à la famille de faire également le nécessaire auprès de son assureur.

Déclassement d'une parcelle - Suite à la décision de céder une parcelle à M. et Mme FLEAUX, il y a lieu que la commune procède au déclassement de la dite parcelle. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le déclassement du domaine public communal de 166 m² situé en bords de rivière « La Sologne ».

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

**Le prochain conseil municipal est fixé
le vendredi 20 septembre 2013 à 19h00**